



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe  
au XVIe siècle**

**Viollet-le-Duc, Eugène-Emmanuel**

**Paris, 1858**

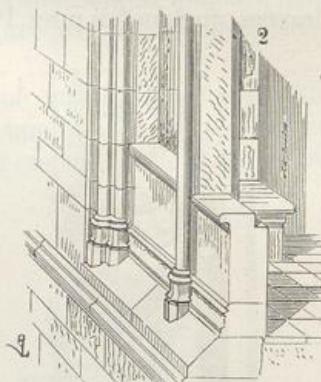
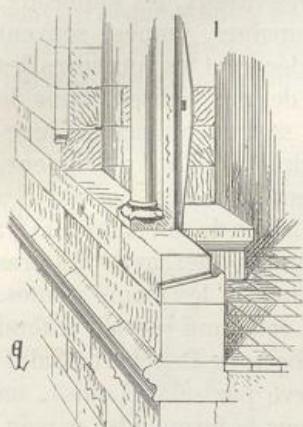
Allége

---

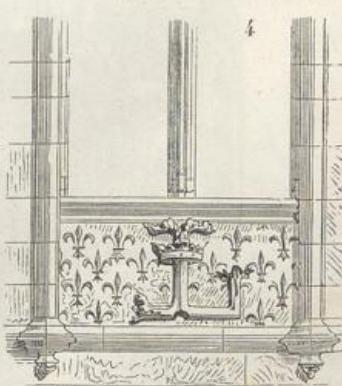
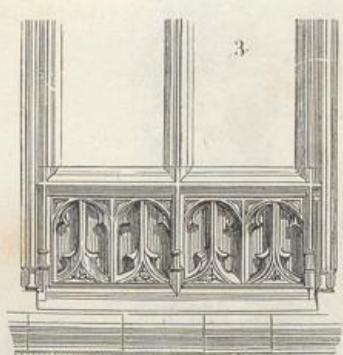
[urn:nbn:de:hbz:466:1-79991](#)

d'édifices publics, y réservier des places avec portiques, y éléver des fontaines et des aqueducs. Nous pourrons citer comme exemples les villes d'Aigues-Mortes, la ville neuve de Carcassonne, Villeneuve-le-Roy, Villeneuve-l'Archevêque en Champagne, la ville de Monpazier en Périgord, dont nous donnons le plan (1), la ville de Sainte-Foy (Gironde) : toutes villes bâties pendant le XIII<sup>e</sup> siècle.

**ALLÉGE**, s. m. Mur mince servant d'appui aux fenêtres, n'ayant que l'épaisseur du tableau, et sur lequel portent les colonnettes ou meneaux qui divisent la croisée dans les édifices civils (1). Pendant les XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siè-



cles, les allégés des croisées sont au nu du parement extérieur du mur de face. Au XIV<sup>e</sup> siècle, la moulure ou les colonnettes qui servent de pied-droit à la fenêtre et l'encadrent, descendent jusqu'au bandeau posé à hauteur de plancher, et l'allége est renforcé (2) ; indiquant bien ainsi qu'il n'est qu'un remplissage ne tenant pas au corps de la construction. Au XV<sup>e</sup> siècle, l'allége est souvent décoré par des balustrades aveugles, comme on le voit encore dans un grand nombre de maisons de Rouen, à la maison de Jacques Cœur à Bourges (3) ; au XVI<sup>e</sup> siècle, d'armoiries, de chiffres, de devises et d'em-



blèmes, comme à l'ancien hôtel de la Cour des comptes de Paris (4), bâti

par Louis XII, et dans quelques maisons d'Orléans. La construction de cette partie des fenêtres subit diverses modifications. Dans les premiers temps, les assises sont continuées, et l'allége fait corps avec les parements extérieurs ; plus tard, lorsque les allèges sont accusés à l'extérieur, ils sont faits d'un seul morceau posé en délit ; quelquefois même, le meneau descend jusqu'au bandeau du plancher, et les deux parties de l'allége ne sont que des remplissages, deux dalles posées de champ, parfaitement propres à recevoir de la sculpture.

**AMES (LES)**, s. f. La statuaire du moyen âge personnifie fréquemment les âmes. Dans les bas-reliefs représentant le jugement dernier (voy. JUGEMENT DERNIER), dans les bas-reliefs légendaires, les vitraux, les tombeaux, les âmes sont représentées par des formes humaines, jeunes, souvent drapées, quelquefois nues. Parmi les figures qui décorent les voussures des

portes principales de nos églises, dans le tympan desquelles se trouve placé le jugement dernier, à la droite de Notre-Seigneur, on remarque souvent Abraham portant des groupes d'élus dans le pan de son manteau (1) ; ce sont de petites figures nues, ayant les bras croisés sur la poitrine ou les mains jointes. Dans le curieux bas-relief qui remplit le fond de l'arcade du tombeau de Dagobert à Saint-Denis (tombeau élevé par saint Louis), on voit représentée, sous la forme d'un personnage nu, ayant le front ceint d'une couronne, l'âme de Dagobert soumise à diverses épreuves avant d'être admise au ciel. Dans presque tous les bas-reliefs de la mort de la sainte Vierge, sculptés pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Notre-Seigneur



sainte Vierge, sculptés pendant les XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, Notre-Seigneur



assiste aux derniers moments de sa mère, et porte son âme entre ses bras